

CIL VILLETTE-PAUL BERT « *Vivre notre quartier* »
Maison de quartier, 263, rue Paul Bert, 69003 LYON
Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416
Courriel : cil_villette_pb@yahoo.fr
Site internet : cil-villettepaulbert.org

Réunion mensuelle du C.I.L.
Maison de quartier – Mercredi 8 septembre 2021 à 19 h 30

Sont présents : Mmes, MM. Chantal Arnaud de Vivo, Noëlle Balassa, Eliane Bartoli, Michel Berthomier, Florent Boyer, Michel Catheland, Bernard Conus, Sylvie Dubois, Anne Gabé, Bernadette Lebeau, Philippe Lewita, Josyane Locatelli, Jean-Mehdi Loukili, Marie-France Lutin, Elisabeth Maurin, Bernard et Chantal Michet, Bernard Pichon, Marie-Claude Roustand, Gilles Vitalis.

Invitée : Mme Marie Madeleine Bret du Conseil Syndical de Baraban 1.

Sont excusés : Mme, MM. Georges Guillier, Michel Lirola, Odile Meunier.

1 . Vers notre prochaine Assemblée générale.

Le Président après avoir accueilli les présents rappelle que notre Assemblée générale annuelle 2021 aura lieu le mercredi 13 octobre à 19h. (N.B.: du fait de la situation sanitaire il n'y a pas eu d'AG en 2020)

Quelques rappels à ce propos :

- Seront conviés à l'AG les adhérents qui ont payé une cotisation depuis le 1er janvier 2019.
- Le président invitera à l'AG Madame Véronique Dubois-Bertrand, Maire du 3ème arrondissement et, éventuellement Mr Ludovic Boyron, directeur de la SPL Part-Dieu.
- Le président rédige le rapport moral qui couvre la période du 16 décembre 2019 au 30 septembre 2021.
- La trésorière prépare le rapport financier pour les exercices 2019-2020. N.B. : Il sera proposé à l'AG d'annuler la cotisation annuelle pour l'année 2021 et de fixer une cotisation de 10 euros pour l'année 2022.
- Le secrétaire prépare le rapport d'activités.
- Renouvellement des membres du Conseil : Rappel de l'article 8 de nos statuts :
« *Le conseil d'administration est composé de 12 membres, au maximum, élus pour trois ans, par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau, composé d'au moins 4 membres élus pour une durée de trois ans : 1 président, 1 vice-président, 1 secrétaire et 1 trésorier.* »

Neuf des douze membres du Conseil actuel arrivent au terme de leur mandat. Sept en brigueront un nouveau. Il y aura donc deux postes à pourvoir lors de l'A.G..

- L'invitation à l'AG sera adressée aux adhérents durant la dernière semaine de septembre.

2 . Les questions de sécurité et de tranquillité dans le quartier.

Plusieurs personnes présentes déplorent les rodéos qui perturbent gravement et de manière récurrente la tranquillité dans le quartier. Ce constat vaut particulièrement pour les rues Charial et Saint Eusèbe.

Sur cette question, Philippe Lewita porte à notre connaissance un courrier rédigé par Monsieur David Clerc, adjoint à la Mairie du 3ème, délégué à la tranquillité publique et à la sécurité. (***Voir ce courrier en annexes 1 et 1 bis.***)

On notera le numéro à appeler en cas de nuisances : 04.72.10.39.00

3 . Les circulations rue Maurice Flandin.

Plusieurs personnes présentes déplorent que toutes les actions conduites au printemps à propos des conséquences de la fermeture brutale du dépose-minute n'aient servi à rien. C'est en effet le statu quo. Les problèmes de circulation et de stationnement rue Maurice Flandin demeurent ; rien ne s'améliore.

Dès lors, notre président décide d'envoyer un courrier à Monsieur Fabien BAGNON, Vice Président de la Métropole de Lyon en charge de la Voirie et des mobilités actives à la Métropole de Lyon. Il s'agit de regretter le manque d'écoute des élus, de rappeler les nuisances induites par la suppression sans concertation du parc minute fin mars 2020 et de rappeler les suggestions que le CIL avait faites pour améliorer les choses. Demandant à nouveau une concertation avec les élus sur ce sujet, notre président conclut : « *Nous pensons que nous ne pouvons attendre encore des mois, car le pourrissement d'une telle situation, crée de l'incompréhension, pire, de la colère et de l'adversité; alors que nous voulons travailler ensemble...* »

4 . Intervention de Mme Marie Madeleine Bret du Conseil Syndical de Baraban 1.

Madame Bret présente le projet dont le conseil syndical qu'elle représente conteste plusieurs aspects. (***Voir photo en annexe 2***)

Elle précise qu'un permis de construire a été accordé le 6 avril 2021 sur le terrain du Casino 59 rue Baraban 69003. Elle le tient pour contestable car il déroge aux règles du PLU-H en vigueur. « *Nous avons fait les recours selon les règles, précise-t-elle. Le promoteur a répondu que nous étions hors délais par rapport à l'affichage, ce que nous contestons par ailleurs.* »

Elle ajoute :

« *Tel quel, ce PC va à l'encontre de tout ce que nous défendons en matière de nature en ville, de verdissement et de lutte contre le changement climatique. Il nuit gravement à la qualité environnementale de notre quartier et plus largement à ce*

secteur de la ville. Si de telles «adaptations» devaient se multiplier - elles sont déjà facilement accordées -, toute l'agglomération en souffrirait.

Elle nous invite enfin à signer la pétition "Contestation du permis construction d'immeubles au 59 rue Baraban Lyon 3" et nous transmet le lien pour ce faire

<https://chng.it/XwHwTqxdMr>

Le CIL apporte son total soutien aux actions conduites par le Conseil syndical de Baraban 1 (pétition, recours devant le Tribunal administratif, etc) . Et notre Président écrira à Monsieur Raphaël Michaud, Adjoint à la Mairie Centrale de Lyon, en charge de l'urbanisme, afin de lui demander d'intervenir auprès du promoteur et l'inviter à infléchir son projet.

4 . Divers .

a - Des riverains de l'avenue Pompidou se plaignent de la vitesse excessive de beaucoup de véhicules sur cet axe. En outre, ils s'étonnent de ce que la nuit, des portions de l'avenue soient plongées dans l'obscurité. Certains font observer que l'on peut faire le même constat sur d'autres axes de la cité. Tous s'interrogent sur le pourquoi de la chose.

b - Plusieurs personnes expriment leur perplexité face à l'arrêté de la CNIL en date du 25 août 2021 (cf ci-après) :

*« Dans le cadre d'une campagne de contrôles sur place, la CNIL a pu constater qu'un nombre croissant de collectivités souhaitait automatiser le processus de verbalisation des infractions qu'elles sont autorisées à constater sur le territoire de leur commune (par exemple les règles relatives au stationnement gênant des véhicules sur la voie publique). Pour ce faire, certaines municipalités ont choisi de recourir à la « **verbalisation assistée par ordinateur** ». Les municipalités font alors équiper, par un prestataire, les véhicules de police municipale de caméras dotées d'un dispositif de **lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI)** pour permettre la collecte automatique de données concernant les véhicules en infraction.*

*Le recours à des dispositifs de type LAPI est autorisé dans le cadre du contrôle du forfait de post-stationnement (remplace l'amende en cas de stationnement non payé). En revanche, **la collecte et le traitement de photographies des véhicules, notamment en vue rapprochée de la plaque d'immatriculation, pour l'exercice du pouvoir de police judiciaire par les communes** (en lien avec les contraventions prévues au code de la route) **ne sont pas autorisés en l'état actuel de la réglementation.***

*En effet, l'arrêté du 14 avril 2009, qui permet la mise en œuvre par les communes de traitements automatisés ayant pour objet la constatation et la poursuite d'infractions pénales, **ne prévoit pas la collecte de fichiers photographiques.***

*Le recours au dispositif LAPI, qui collecte systématiquement une photographie du véhicule, n'est donc pas possible **pour la recherche d'infractions** par les communes en l'absence d'une modification de cet arrêté.*

La Présidente et la Vice-Présidente de la CNIL ont adopté plusieurs mises en demeure à l'encontre de communes ne respectant pas le cadre légal. »

c - Le président nous informe de ce que l'Association des commerçants de la rue Paul Bert s'est doté d'un nouveau bureau dont le président est Guillaume Plée (*Cave Chardonnay – immeuble rénové de l'ancienne Charade*)

d – Le président rappelle deux dates de réunions importantes :

- Mardi 14 septembre à 17h30, réunion du CICA en préambule du Conseil d'arrondissement sur le thème : "*Dedans-dehors: une ville adaptée aux personnes à Mobilités réduites*". Les membres du CIL peuvent y assister dans le public.

- Jeudi 16 septembre à 18h30, réunion du « Comité d'Information et de Participation » de la SPL Part-Dieu ; ordre du jour : présentation des réorientations du projet urbain en présence des élus.

e- Jean-Mehdi Loukili rappelle l'intérêt de la concertation autour de la ZFE (Zone à faibles émissions) (cf de quoi il s'agit ci-après) :

<https://met.grandlyon.com/zone-a-faibles-emissions-place-a-la-grande-concertation-citoyenne/>

f – Bernard Pichon rappelle la concertation lancée par le SYTRAL pour les lignes de tramway en projets .

Cf : <http://www.sytral.fr/627-concertation.htm>

... et aussi la concertation pour l'extension du métro : le président signale l'importance de cette consultation car nous devons être vigilants et en capacité d'argumenter notre désaccord pour ne pas voir arriver une station de métro place de Francfort ou dans le parc Jugan. A suivre..

Cf <http://www.sytral.fr/624-presentation.htm>

La séance est levée à 21h30.

Michel Catheland, secrétaire, le mercredi 15 septembre 2021